

# Le Bulletin

des associations de commerçants



## Préparer l'année 2007

Définir et élaborer vos futurs projets, imaginer de nouvelles animations et de nouvelles actions pour accompagner les professionnels, faire le point sur la gestion de l'année écoulée, accueillir de nouveaux adhérents : nous vous invitons d'ores et déjà à préparer votre programme pour 2007 et votre prochaine Assemblée générale.

Nous vous invitons également à réfléchir dès à présent à des formations éventuelles que vous pourriez proposer à vos adhérents ou futurs adhérents. Vous trouverez dans ce bulletin toutes les informations et les contacts utiles à ce sujet.

Le service commerce vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous en 2007.

## DISTINCTION

### Événement : lauréats de la nuit du commerce

Plus de 300 commerçants de l'Ouest Hérault étaient réunis le samedi 7 octobre au Palais des Congrès de Béziers pour assister à la Nuit du Commerce.

Autour d'un dîner spectacle, animé par Jean-Michel De Courthezon, la soirée a permis de récompenser les gagnants du concours des Challenges du Commerce lancé en mai dernier par la CCI pour valoriser les associations de commerçants et les professionnels de l'arrondissement de Béziers Saint-Pons.

Voici les 4 lauréats du Prix « Vitrines » :

- Vitrine d'Or : Amicale Salvetoise (La Salvetat)
- Vitrine d'Argent : Association Bédarienne Animation Commerciale (Bédarioux)
- Vitrine de Bronze : Association des Commerçants et Artisans Industriels (Pézenas)
- Prix spécial d'encouragement attribué à l'association de commerçants de Marseillan.

## CHEFS D'ENTREPRISES, ATTENTION, VOTRE SIGNATURE VOUS ENGAGE !

Tout acte, document, contrat, chèque signés dans un cadre professionnel ne voit pas s'appliquer le délai de rétractation des 7 jours francs qui ne concerne que le démarchage des consommateurs à leur domicile. Aucun argument ne peut invalider cette réglementation.

### Les situations à risques :

- on vous démarche alors qu'il y a du monde dans votre boutique,
- on vous parle de lois, de réglementations qui vous obligent à acquiescer,
- on vous demande de faire un ou plusieurs chèques qui ne seront débités que bien plus tard,
- on veut vous faire signer vite,
- vous avez reçu une proposition ou un questionnaire par fax, internet... à retourner signés,
- vous auriez signé un bon de commande que l'on ne peut vous fournir,
- vous recevez une facture sans souvenir d'avoir commandé...

### Les secteurs à risques :

- publicités sur annuaires ou guides ...
- centrales d'achats sur internet
- contrats concernant : systèmes d'alarmes/télésurveillance, terminaux points de vente / points phone / lecteurs de chèques, machines de distribution de consommables (glaces, eau, café), locations diverses de matériel...

### Les moyens employés :

- conditions de vente peu lisibles
- arguments contestables tels que : « ceci est une location vente », « cette insertion est gratuite », « faites un chèque de caution que nous n'encaissons pas », « nous reprenons la marchandise invendue »...

### Les bons réflexes :

- en amont :
- donner des consignes claires au conjoint ou aux collaborateurs sur leur capacité à engager l'entreprise par leur signature, ensuite :
  - ne jamais se précipiter
  - s'accorder un délai de 48 h avant de signer
  - toujours demander un projet de contrat ou une copie des conditions générales de vente
  - demander un référencement des clients ayant déjà contractés afin d'en interroger quelques uns
  - ne pas signer de questionnaire sans vérifier les qualités de l'émetteur

Ces abus sont le fait d'une minorité qui porte préjudice à l'ensemble des sociétés qui respectent les règles d'une pratique saine et honnête de leur activité. En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter.



## SOLDES

Suite à l'arrêté Préfectoral du 7 décembre la date des soldes d'hiver se dérouleront du mercredi 10 janvier 2007 à 8 heures au mardi 20 février 2007 pour l'ensemble du département de l'Hérault et pour toutes les activités commerciales.

Dirigeant(e) non salarié(e) des secteurs du commerce, ou des services, l'AGEFICE, organisme auprès duquel vous cotisez, vous ouvre des droits à la formation professionnelle continue et peut rembourser vos formations à concurrence de 800 euros chaque année.

Par ailleurs, depuis quelques années, la Chambre de Commerce établit également avec les AGEFOS-PME et l'OP-CAREG un partenariat dans le cadre des actions collectives de formation. Ces actions collectives, en priorité réservées aux entreprises de moins de 20 salariés, mobilisent des financements européens qui prennent en charge en moyenne 70% des frais de formation des salariés, et s'adressent à tous les salariés, quel que soit le secteur d'activité de l'entreprise.

Les formations proposées peuvent être délocalisées et portées sur les thèmes des langues (anglais...), informatique, comptabilité et gestion, étalage et vitrine, accueil téléphonique et physique.

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

**l'Institut Consulaire de Formation de Béziers au : 04 67 809 705**

### Rappel : deux formations sont organisées sur demande par la CCI :

« Bien éclairer pour mieux vendre » et « 3 gestes simples pour authentifier un billet : toucher, regarder et incliner ». Renseignez-vous auprès du service commerce.

### Bulletin des associations

Ce bulletin a été créé par la CCI de Béziers Saint-Pons pour favoriser l'échange d'informations entre les associations. Dans cet esprit, il ne tient qu'à vous de le faire vivre en proposant des articles ou des sujets d'articles concernant l'actualité de votre association, vos actions, vos projets, vos rendez-vous. N'hésitez pas pour cela à contacter le service Commerce de la CCI.

### Vos interlocuteurs : Chambre de Commerce et d'industrie de Béziers Saint-Pons

Agnès Colombar :  
agnes.colombar@beziers.cci.fr  
Djamel Frai :  
djamel.frai@beziers.cci.fr  
Téléphone : 04.67.809.809  
Télécopie : 04.67.809.880